

Valorisation : cap français et directives européennes

SP1

2E JOUR, 10:45 - 12:15

Enjeu stratégique, la transition vers une économie circulaire nécessite de transcender la vision passée de gestion des déchets, pour la décloisonner avec une approche réellement fondée sur l'ensemble du cycle de vie des produits. En cela, la valorisation des déchets mobilise les instances politiques à l'échelle nationale avec la publication de quatorze décrets en 2016 pour le volet " économie circulaire " de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), et bien sûr au niveau européen avec le plan d'action « économie circulaire » proposé fin 2015 par la Commission. Celui-ci porte sur 3 volets : production durable, consommation durable et valorisation des déchets, et prévoit la révision des principales directives sur les déchets.

En France, les objectifs sont ambitieux (réduction par 2 de l'élimination en 2025 par rapport à 2010, valorisation sous forme matière de 65 % en masse des déchets non dangereux non inertes en 2025...), et les actions déjà nombreuses. Alors que les Régions élaborent les prochains plans de prévention et de gestion des déchets, tous les acteurs (entreprises, collectivités, administrations...) s'emploient afin de bien orchestrer la transition vers l'économie circulaire. La plénière des Assises permettra de dresser un point d'étape de ces dynamiques, leurs avancées et leurs éventuelles difficultés.



Intervenants des 14^e Assises des déchets

SP1: Valorisation : cap français et directives européennes



M. Stéphane ARDITI

*Responsable de la politique de l'EC,
des produits et déchets*
BEE

BEE

Créé en 1974, le Bureau Européen de l'Environnement (BEE) fédère 140 organisations environnementales membres. Le BEE oeuvre pour la justice environnementale, le développement durable et la démocratie participative. Experts, scientifiques, membres et politiciens travaillent à l'élaboration et à la protection des politiques environnementales.



M. Jean-Marc BOURSIER

Président
FNADE

FNADE

Créée en 1937, la FNADE (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement) est une organisation professionnelle représentative des métiers de la dépollution et de l'environnement. Elle représente les entreprises adhérentes auprès des pouvoirs publics français et européens. Elle intervient dans tous les domaines sociaux, économiques et techniques au travers de commissions et de collèges. La FNADE est membre de la Fédération Européenne des Activités de Déchet (FEAD).



M. Jean-Michel BUF

Conseiller régional
Région des Pays de la Loire

Région des Pays de la Loire

Huitième région par sa superficie, les Pays de la Loire s'étendent sur 32 082 km². Avec 3,71 millions d'habitants en 2016 la région se situe au 8e rang national. Assemblée délibérante qui définit les politiques de la région, le Conseil Régional des Pays de la Loire connaît une importante croissance démographique conjuguée au dynamisme économique de ses territoires et la question des déchets revêt pour cette région une dimension stratégique. Dimension d'autant plus importante que le Conseil régional est désormais compétent en matière de gestion des déchets.



M. Julius LANGENDORFF

DG Environnement
Commission Européenne

Commission Européenne - DG Environnement

La Commission Européenne a pour mission de promouvoir l'intérêt général de l'Union Européenne. L'actuel programme d'action pour l'environnement, élaboré par la DG Environnement, oriente la politique environnementale européenne jusqu'en 2020. Il décrit ce que l'Union européenne devrait avoir accompli à l'horizon 2050 : il s'agit notamment de vivre dans un environnement où rien n'est gaspillé, où les ressources naturelles sont gérées de manière durable et où la biodiversité est protégée, valorisée et restaurée.

Intervenants des **14^e** Assises des déchets

SP1: Valorisation : cap français et directives européennes



M. Gérard MIQUEL
Président
CND

Conseil National des Déchets

Le Conseil national des déchets (CND) créé par décret du 5 juillet 2001 peut être interrogé par le ministre chargé de l'Environnement sur toute question portant sur les déchets, leur production, leurs impacts, les moyens de prévention afin de réduire leur production, etc. Le Conseil national des déchets donne aussi des avis concernant les projets de textes législatifs ou réglementaires, assure le suivi de la mise en oeuvre des orientations de la politique de gestion des déchets, en particulier telles qu'elles sont définies par les directives européennes et par les lois y afférentes.



M. Marc MORTUREUX
*Directeur général de
la prévention des risques*
MTES

DGPR / MTES

La Direction Générale de la Prévention des Risques élabore et met en oeuvre des politiques relatives à la connaissance, l'évaluation, la prévention et la réduction des pollutions chimiques, biologiques ou radioactives mais aussi aux diverses atteintes à l'environnement ; à la prévention des risques naturels ; à l'évaluation des risques que représentent les OGM pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un service rattaché au Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Piloté par :

M. Baptiste LEGAY
*Sous-directeur déchets
et économie circulaire*
MTES



Animé par :

M. Valéry DUBOIS
Journaliste
Image Clé



Mise à jour du 14/09/2017